



DECLARATION MENSUELLE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Etablie en application de l'article L 225-212 du Code de commerce et de l'article 241-4, I 2° du règlement général de l'AMF

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

* Nom : ROUHAUD
* Prénom : Pascal
* Fonction : Directeur Administratif et Financier

Tél. : 03.89.74.41.19

Fax : 03.89.74.41.03

- **Société déclarante :**

* Dénomination sociale : NSC GROUPE
* Adresse du siège social : 170, rue de la République à 68500 GUEBWILLER

- **Marché Réglementé (Eurolist) :** Compartiment C

	31.10.2012
1. Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante	548.250
2. Nombre total des droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privés de droits de vote :	956.426
- Origine de la variation : perte du droit de vote double suite conversion au porteur	
- Date à laquelle cette variation a été constatée : 05 octobre 2012	
Lors de la précédente déclaration en date du 27 aout 2012 :	
le nombre total d'actions était égal à 548.250	
le nombre de droits de vote était égal à 956.726	
3. Nombre total des droits de vote exerçable de la société déclarante	
Lors de la précédente déclaration en date du 27 aout 2012 :	
le nombre total d'actions était égal à 548.250	930.535
le nombre de droits de vote était égal à 930.835	

- Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux.

Fait à Guebwiller, le 31 octobre 2012

Pascal ROUHAUD
Directeur Administratif et Financier